

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et M. Nicole Lavanchy, Jocelyne Haller,
Rémy Pagani*

*Date de dépôt: 30 août 2005
Messagerie*

Proposition de motion pour comprendre la politique cantonale en matière de logement des requérants d'asile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la baisse continue du nombre de requérants d'asile attribués au canton de Genève, baisse attestée par les statistiques sur la base de l'occupation logement de l'Hospice général :
 - décembre 2001 = 4711 personnes,
 - décembre 2002 = 5323 personnes
 - décembre 2003 = 5089 personnes
 - mars 2004 = 5077 personnes
 - juin 2004 = 4992 personnes
 - septembre 2004 = 4879 personnes
 - décembre 2004 = 4659 personnes
 - mars 2005 = 4562 personnes
 - juin 2005 = 4561 personnes
- que cette baisse devrait faciliter l'hébergement des requérants d'asile, notamment des familles, dans des logements plus individualisés que précédemment afin de faciliter leur intégration sur le territoire genevois,

- que le développement de conditions de vie des requérants d’asile plus dignes, notamment au niveau du logement, participe à diminuer l’insécurité et la xénophobie,

invite le Conseil d’Etat à

1. expliquer pourquoi l’Hospice Général a développé durant ces dernières années une politique de logement des requérants d’asile que l’on pourrait qualifier de « concentrationnaire » avec, en dernier lieu, l’aménagement de blocs « containers » en bordure des pistes de l’aéroport international de Cointrin au lieu dit « les Tilleuls » (chemin du Bois-Brûlé), alors que le nombre des requérants a diminué de manière importante et que l’Hospice Général dispose de logements plus individualisés en ville de Genève.
2. expliquer comment l’Hospice Général a obtenu les autorisations de construire lesdits baraquements alors que, semble-t-il, l’Office cantonal de la population ne reconnaissait pas ce lieu comme une adresse officielle et que la voirie ne levait pas les ordures.
3. rendre un rapport sur la situation sanitaire en matière de bruit et de pollution de l’air du lieu dit « les Tilleuls ».
4. demander à l’Hospice Général ce qu’il fera des bâtiments en préfabriqué à l’Avenue de France qu’il a acheté il y a quelques années et qu’il ferme actuellement en déplaçant les requérants au lieu dit « les Tilleuls ».
5. demander à l’Hospice Général pourquoi il ferme des lieux de vie familiaux en ville de Genève (appartement individualisé accueillant une famille) pour déplacer les résidants au lieu dit « Les Tilleuls ».
6. investiguer si la parcelle adjacente au lieu dit « les Tilleuls » est destinée à accueillir les « gens du voyage », comme il semble devoir se faire.
7. demander un rapport à l’Hospice Général sur la politique actuelle en matière d’hébergement des requérants d’asile et des personnes frappées du non-entrée en matière en lien avec les moyens indispensables à mener une existence conforme à la dignité humaine comme le stipule notre Constitution fédérale en son article 12.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 1990, augmentation du nombre de requérants d'asile

Dans le cadre des années 1990, les conflits armés, présidant notamment à l'éclatement des blocs de l'Est, ont induit une immigration forcée d'un grand nombre de personnes et de leurs familles qui cherchaient à préserver leur vie. Le canton de Genève, via son mandataire l'Hospice Général, a dû faire face à un défi de taille : accueillir des requérants d'asile en plus grand nombre. Dans le cadre d'une pénurie de logements qui ne s'est jamais totalement résorbée à Genève, l'Hospice Général, comme toutes les institutions œuvrant dans le milieu de l'asile, ont dû rechercher des solutions d'urgence permettant d'assurer un toit à ces migrants de la guerre. Pour mémoire, certains centres de protection civile avaient été réouverts.

Fin des années 90, la Direction du Service d'Aide aux Requérants d'Asile (ARA) de l'Hospice Générale s'est ainsi rendue à Paris pour visiter, puis acquérir des bâtiments préfabriqués en vue de loger des requérants d'asile sur des terrains souvent contestés par leurs proches habitants. Ce sont construits notamment des bâtiments d'urgence à l'avenue de France et au chemin Rigot à Chêne-Bourg.

Suite à la résolution de conflits, notamment en ex-Yougoslavie, mais également suite à une politique de plus en plus contraignante de l'Europe et de la Suisse en matière d'asile, le nombre de demandes d'asile n'a cessé de diminuer depuis plusieurs années. A ce jour, l'Hospice Général se voit même dans l'obligation d'affecter une partie de son personnel œuvrant auprès des requérants à d'autres fonctions.

Or, les faits démontrent que la diminution des requérants d'asile à Genève n'a pas amélioré leur sort au niveau du logement.

Les années 2000, diminution du nombre de requérants et pourtant des conditions de logement « concentrationnaires » !

Les années 2000 sont donc marquées par une diminution du nombre de requérants. Pourtant, les conditions de logement de ces derniers semblent dénoter d'un caractère encore plus « concentrationnaire » que l'a nécessité la situation d'urgence des années 1990. Pour preuve:

- a) Les bâtiments construits l'avenue de France et au chemin Rigot à Chêne-Bourg sont abandonnés et les requérants d'asile y vivant ont été déplacés dans les nouvelles structures qui longent les pistes de l'aéroport international de Cointrin, côté Collex-Bossy, au chemin du Bois-Brûlé. Il faut noter ici plusieurs éléments :
- 1) L'Hospice Général a obtenu les autorisations de construire de ces bâtiments, mais aucune preuve connue ne semble permettre de dire si des mesures sanitaires ont été prises au niveau de la pollution de l'air et du bruit.
 - 2) En consultant le site Internet de l'Association des Riverains de l'Aéroport de Genève (ARAG)¹, on peut constater qu'un nouveau record des vols de nuit compris entre 22h et 6h est mentionné en mars 2005, cela pour atteindre 645, principalement à créditer sur le compte de la compagnie Easy-Jet. En lien avec cette réalité, dès que les avions se mettent en bout de piste pour décoller du côté de Collex-Bossy, les bâtiments « Tilleuls » sont juste devant le virage où les avions chauffent au maximum les réacteurs avant le décollage. Les bâtiments en préfabriqué sont donc véritablement accolés à la barrière protégeant l'accès à la piste, soit sur la partie du territoire genevois le plus polluée par le kérosène.
 - 3) Ces baraquements peuvent accueillir depuis le 2 mai 2005 au maximum 160 requérants d'asile célibataires, couples et, éventuellement familles si l'école du quartier en a la capacité. A quelques mètres de là est située la « Voie de Traz » qui a défrayé la chronique cet hiver dernier de par les conditions de vie offertes aux personnes frappées d'une « non-entrée » en matière (NEM). L'intérieur du baraquement a été entièrement rénové et les NEM revivent dans ces lieux. On peut donc s'interroger sur la volonté politique de « parquer » en périphérie du canton la population relevant de l'asile.
- b) Le terrain adjacent à celui qui accueille les requérants d'asile semble devoir être destiné aux « gens du voyage ». Si tel est le cas, que penser de la concentration multi-ethnique sur un site si restreint sans intégration dans un quartier du canton de Genève ?

¹ ARAG : www.aragge.ch/index.html

Genève : pour une politique concentrationnaire des migrants ?

Un tel contexte « concentrationnaire » de parcours de vie et de problématiques diverses, déconnectés de la vie genevoise, ne peut engendrer qu'une augmentation des préjugés à l'encontre de minorités migrantes, tout comme il ne peut qu'ouvrir un espace possible d'explosion de violence et de petite criminalité. Il est de la responsabilité du Conseil d'Etat et du Parlement genevois de remédier le plus vite possible à cette dérive.